CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E40025** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2027**

ÉDITÉ LE 12/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2003

Raison sociale : SARL HILAIRE

Forme juridique : SARL

Capital : 500 232

CHANTETOI
2580 RTE DE PEROUAT
47600 CALIGNAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 444684203

Siret : 444 684 203 00011

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 7151105

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 121518058

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 121518058

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 06 12 64 15 93 **Fax :**

Portable : 0612641593

Responsabilité légale :
HILAIRE MIKAEL GÉRANT

Site Internet :

E-mail : mh47600@gmail.com

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 627 695 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	7	07/12/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	7	07/12/2023
3111	Tuiles canal (Technicité courante)		19/11/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante)		07/12/2023
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/10/2026 13:44

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.